

**COMMUNE DE FILLINGES**

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU EN DATE DU 28 MARS 2014**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de mars à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Fillinges.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

ALIX Isabelle	DOUCET Michel	LYONNET Sandrine
BASSIN Katia	DUCRUET Muriel	MARQUET Marion
BERGER Pierre	FOREL Bruno	PALAFFRE Christian
BOURDENET Séverine	FOREL Sébastien	PELISSIER Philippe
CHENEVAL Paul	GUIARD Jacqueline	PORRET Emmanuelle
D'APOLITO Brigitte	GRAEFFLY Stéphane	VILDE Nelly
DEGORRE Luc	LAHOUAOUI Abdellah	WEBER Olivier
DEVILLE Alexandra		

Absente : Madame ARNAUD Laurence - excusée - qui donne procuration de vote à Monsieur PELLISSIER Philippe.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur FOREL Bruno, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame MARQUET Marion a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**1° - Élection du Maire**

Madame VILDE Nelly - la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré vingt-deux conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mesdames PORRET et GUIARD.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés .....	23
Majorité absolue .....	12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FOREL BRUNO	21	vingt et un
VILDE Nelly	2	deux

Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur FOREL Bruno a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2° - Création de postes d'adjoints

Sous la présidence de Monsieur FOREL Bruno élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit six adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à six le nombre des adjoints au Maire de la commune.

3° - Elections des adjoints

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de dix minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 3

Nombre de suffrages exprimés ..... 20

Majorité absolue ..... 10

INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste CHENEVAL Paul	20	vingt

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur CHENEVAL Paul. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

- Monsieur CHENEVAL Paul ..... 1<sup>er</sup> adjoint
- Madame GUIARD Jacqueline ..... 2<sup>ème</sup> adjointe
- Monsieur PELISSIER Philippe ..... 3<sup>ème</sup> adjoint
- Madame MARQUET Marion ..... 4<sup>ème</sup> adjointe
- Monsieur WEBER Olivier ..... 5<sup>ème</sup> adjoint
- Madame DEVILLE Alexandra ..... 6<sup>ème</sup> adjointe

4° - Questions diverses.

Monsieur le Maire prononce un discours.

« Chères Fillingeoises et chers Fillingeois,

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, adjointes et adjoints, chers amis.

Au moment, où j'ai l'honneur de me voir confier pour la deuxième fois la responsabilité d'assumer le rôle de maire de ma chère commune de Fillinges, je trouve important de prendre quelques instants pour regarder un peu le passé et considérer l'avenir.

La fonction de maire oblige à mesurer avec lucidité toute l'importance de ce que firent les femmes et les hommes qui prirent en charge dans les mêmes conditions et avec la même ambition de servir la destinée des affaires communales de notre village. Avant de prétendre à toute réussite il convient de rendre hommage à l'héritage que nous laissent ceux qui avant nous ont traversé ce délicat exercice. Aussi je voudrais citer avec respect et reconnaissance Mr Deperraz maire de Fillinges de 1977 à 1983, Mr Gavard, maire honoraire de Fillinges qui officia de 1983 à 2008, et je n'oublie pas à travers eux toutes celles et ceux qui prirent place à leurs côtés autour de cette table, adjoints et conseillers.

Je veux adresser un message de reconnaissance appuyé, aux conseillères et conseillers qui assumèrent avec moi le mandat précédent et plus particulièrement à celles et ceux qui ont choisi de s'investir ailleurs que dans l'action communale. Merci à tous et toutes, et je dis bien à tous tant le désir de travailler ensemble à l'intérêt général a rapidement gommé nos différences d'origines électorales. Grâce à l'action de tous, nous avons pu présenter en fin de mandat un bilan que les urnes ont très largement reconnu comme positif. Certes tout ne fut pas parfait, et la volonté de progrès doit rester l'un des moteurs principaux de l'action des élus. Je voudrais aussi remercier Lilian Bourgeois, Yann Roux et Nathalie Puvilland qui tous trois travaillé ont au projet 2014-2020 de notre liste « Fillinges vivre mieux ». Il est courageux de s'investir lors d'un scrutin proportionnel en figurant en fin de liste, un grand merci, votre investissement est et sera fort utile. Enfin je veux exprimer avec force ma reconnaissance aux Fillingeoises et aux Fillingeois qui ont apprécié le travail accompli et qui nous ont fait confiance pour poursuivre dans le même esprit. Je ne trahirai pas la pensée de mes anciens conseillers, en vous disant qu'un tel résultat électoral redonne une puissante motivation pour se remettre au travail. Je voudrais aussi m'adresser un instant, à ceux de nos concitoyens qui ont fait dimanche dernier un autre choix et à leurs représentants autour de cette table du conseil. Le maire qui vient d'être élu est le Maire de tous les Fillingeois et je ne suis pas homme à faillir à ce devoir républicain, je m'efforcerai de présider à l'action communale dans le plus scrupuleux respect des valeurs d'équité et de respect des différences quelles qu'elles soient. A leurs représentants je garantis une écoute attentive, un respect méticuleux de leurs droits au sein du conseil et à la mesure de ce que les institutions leur ont réservé. Il est bon que vous sachiez qu'à mes yeux votre vision différente est très précieuse, en cela qu'elle permettra au conseil d'assumer son devoir d'être attentif à tous les Fillingeois. J'espère qu'en retour vous comprendrez qu'il appartient à la majorité de mettre en œuvre le programme que la volonté des citoyens a choisi. Le service de l'intérêt général réclame le plus souvent une collaboration constructive entre majorité et opposition.

Enfin je terminerai ce propos en souhaitant la bienvenue à ceux, pour qui ce mandat est le premier, ensemble nous nous sommes engagés à consacrer une part de notre temps au bien commun, c'est un engagement fort qu'il est de notre devoir de tenir six ans durant, sans jamais oublier qu'être élu, c'est d'abord et avant toutes choses, être au service des autres. Le sérieux et l'engagement ne sont pas incompatibles avec le plaisir et l'enthousiasme, aussi gageons tous ensemble qu'un mandat actif efficace clairvoyant collaboratif et enthousiaste nous attend avec la joie d'être utile aux bonheurs des Fillingeois. »

Monsieur BERGER Pierre - conseiller municipal - issu de la liste Maîtrisons « Ensemble » la qualité de Vie à Fillinges sollicite la parole pour demander à ce que leur liste bénéficie d'un espace dans le journal que fait paraître la commune car ils représentent 30 % des votants.

Monsieur le Maire dit que c'est naturel à ses yeux et que c'est d'ailleurs conforme à ce qu'il vient d'exprimer dans son discours.